

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	22

Date de la Convocation
08/02/2024

Date d'affichage
08/02/2024

OBJET
Programme coupes de bois

Séance du 15 Février 2024 _____
L'an Deux Mil Vingt Quatre _____
Et le Quinze Février _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme PITTION Véronique, 1^{ère} Adjointe**

Présents : PITTION V. - MILLET D. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - KILIC D. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : Y. OZDEMIR - C. ARMETTA - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD - HASSOUN K

Procuration est donnée par V. RAVET à V. PITTION

Procuration est donnée par H. PICHON à C. NIOGRET

Procuration est donnée par P. BARBERIS à B. VINCENT

Procuration est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET

Secrétaire de Séance : C. NIOGRET

Rapporteur : Daniel MILLET

Monsieur Daniel MILLET, Maire Adjoint délégué aux Affaires forestières informe le Conseil Municipal des préconisations de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Il propose de suivre les recommandations ONF et de mettre à la vente les bois selon les tableaux suivants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Parcelle	Type de coupe	Surface en Ha	Volume présumé m3	Essences	Destination
23	Irrégulière	4.5	241	SAPIN/EPICEA	Vente avec mise en concurrence sur pied
24	Irrégulière	9.7	534	SAPIN/EPICEA	Vente avec mise en concurrence sur pied
25	Irrégulière	10.3	308	SAPIN/EPICEA	Vente avec mise en concurrence sur pied

Le Conseil, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le présent programme de coupe de bois.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

Le Secrétaire de Séance

C. NIOGRET



Suivent les signatures

(Pour copie conforme) Séance du 15-02-2024
Date de l'émission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

V. RAVET

